

NORMES MONDIALES POUR LES FOURNISSEURS

Medtronic

Chez Medtronic, notre mission est de soulager la douleur, rétablir la santé et prolonger la vie. Notre [Code de conduite](#), qui détaille les normes que nous respectons et le cadre éthique dans lequel nous menons et gérons nos affaires, régit nos activités quotidiennes. Notre code de conduite énonce le fondement de nos normes et de nos attentes en milieu de travail.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent les mêmes normes élevées de conduite des affaires et de responsabilité sociale et environnementale. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils :

- respectent les lois, les règles et les règlements des pays dans lesquels ils mènent des activités;
- défendent les droits de leurs travailleurs et se conforment à la [Politique mondiale relative aux droits de la personne et aux normes du travail](#) de Medtronic;
- veillent à ce que les milieux de travail soient sécuritaires et sains;
- soient socialement et environnementalement responsables;
- fassent preuve des normes d'éthique des affaires les plus élevées.

Nos normes mondiales pour les fournisseurs décrivent les exigences et les attentes minimales pour la conduite éthique et durable des affaires. Elles s'appliquent aux fournisseurs, agents et sous-traitants (collectivement appelés « Fournisseurs ») impliqués dans la conduite des affaires de Medtronic à l'échelle mondiale. Les fournisseurs certifient leur conformité à ces normes en fournissant des biens ou des services à Medtronic. Nous nous réservons le droit d'évaluer, de vérifier et d'inspecter les installations, les opérations et les dossiers des fournisseurs à tout moment pour nous assurer de cette conformité. Medtronic se réserve le droit de prendre des mesures appropriées contre les fournisseurs pouvant aller jusqu'à la fin de la relation d'affaires à la suite d'une violation de ces normes.

COMPORTEMENT ÉTHIQUE

▪ **Lutte contre la corruption**

Tous les fournisseurs doivent se conformer pleinement aux lois anticorruption, y compris la loi FCPA américaine (Foreign Corrupt Practices Act), et les lois de lutte contre le blanchiment de l'argent des pays dans lesquels Medtronic mène des activités. Medtronic ne permet pas le versement de pots-de-vin ou de paiements irréguliers, y compris les ristournes, les remises inexplicables, le paiement de la publicité ou des cadeaux déguisés en allocations ou en frais.

▪ **Confidentialité**

Les fournisseurs sont tenus de protéger les informations exclusives et confidentielles de Medtronic et doivent appliquer des politiques qui respectent la confidentialité des informations.

▪ **Conflit d'intérêts**

Les fournisseurs devraient éviter les transactions, les relations ou d'autres actes qui semblent être des conflits d'intérêts.

- **Minerais de conflit**

Les fournisseurs sont tenus de se conformer à la [Politique sur les minerais de conflit](#) de Medtronic, qui engage au respect de la loi Dodd-Frank.

- **Lois sur la concurrence loyale et lois antitrust**

Les fournisseurs sont tenus de faire des affaires en pleine conformité avec les lois antitrust et sur la concurrence loyale qui régissent les juridictions dans lesquelles ils opèrent ou auxquelles ils sont soumis à la suite de leurs opérations commerciales.

- **Propriété intellectuelle**

Les fournisseurs doivent préserver les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles de Medtronic. Toute utilisation, divulgation et manipulation de la technologie, des connaissances et de toute autre propriété intellectuelle de Medtronic doit être faite en conformité avec les accords applicables.

- **Conformité aux lois**

Les fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois, réglementations et ordonnances nationales, provinciales et/ou locales. Les fournisseurs doivent également être pleinement conformes à leurs obligations en ce qui concerne tout accord, toute entente ou tout autre engagement contraignant applicable.

- **Politique concernant les cadeaux**

Les employés de Medtronic ne peuvent pas accepter de cadeaux d'un fournisseur si le cadeau est d'une valeur plus que modeste ou si accepter le cadeau pourrait créer l'apparence d'un conflit d'intérêts.

- **Respect de la vie privée**

Les fournisseurs sont tenus de protéger les renseignements personnels de leurs partenaires d'affaires, de leurs clients, de leurs patients et des autres personnes avec qui ils font des affaires.

- **Bien-être des animaux**

Les fournisseurs doivent répondre aux mêmes normes élevées de traitement respectueux et humain des animaux que Medtronic. Ces normes régissent l'utilisation générale des animaux dans la formation et la recherche, y compris les efforts continus visant à remplacer et à réduire leur utilisation avec les avancées technologiques. Les normes et les protocoles sont publiés dans notre [Politique relative à l'utilisation des animaux](#) et dans le document [Évaluation de la faisabilité de l'élimination de l'utilisation des animaux à des fins de formation](#).

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Medtronic s'attend à ce que ses fournisseurs fassent des affaires de manière à aider à préserver et à protéger l'environnement et fassent preuve de responsabilité et de transparence en ce qui concerne leurs activités visant à assurer la durabilité.

- **Conformité**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois environnementales applicables. Medtronic exige qu'une notification soit faite des violations importantes de la conformité.

- **Conservation**

Les fournisseurs doivent surveiller de manière proactive leurs impacts environnementaux par le biais de politiques et de programmes qui préservent les ressources naturelles, réduisent les émissions de gaz à effet de serre, éliminent les déchets, réutilisent et recyclent les matériaux, font la promotion de l'achat de produits et de services durables et font la promotion d'activités de construction et de rénovation durables.

- **Gestion des matières dangereuses**

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des politiques pour la gestion sécuritaire des matières dangereuses et l'interdiction ou la restriction légale de substances spécifiques. Ils sont également tenus de fournir des informations sur les substances utilisées pour leurs pièces ou composants, comme identifiées dans la Liste des matériaux préoccupants de Medtronic.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Medtronic s'efforce d'avoir un impact positif dans les communautés où elle exerce ses activités. Nous faisons la promotion des droits de l'homme fondamentaux et respectons toutes les lois qui régissent les pratiques de travail, les heures et les conditions de travail, les salaires et les autres éléments qui affectent la santé et la sécurité des travailleurs.

Medtronic s'attend au même engagement élevé en matière de responsabilité sociale de la part de ses fournisseurs. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à notre [Politique mondiale relative aux droits de la personne et aux normes du travail](#) et à notre [Politique relative à la santé et la sécurité au travail](#).

- **Travail des enfants**

Medtronic interdit l'utilisation de toute forme de travail des enfants. Les fournisseurs ne doivent employer que des travailleurs ayant atteint l'âge légal minimal pour l'emploi comme défini par la loi locale où ils travaillent ainsi que pour le type de travail.

- **Égalité des chances**

Les fournisseurs doivent offrir des chances d'emploi égales et un traitement juste et équitable aux personnes, quel que soit leur âge, leur handicap, leur nationalité, leur statut de grossesse et de maternité, leur race, leur sexe, leur orientation sexuelle ou leur statut juridique. L'égalité des chances doit s'étendre à toutes les décisions en matière d'emploi, y compris le recrutement, l'embauche, la formation, les promotions, la rémunération, les avantages, les transferts et les réductions d'effectifs.

- **Rémunération équitable**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les normes légales nationales en ce qui concerne le salaire minimum, les heures supplémentaires et le plafond d'heures de travail, comme elles sont établies par les lois et règlements dans les régions où ils exercent leurs activités.

- **Recrutement**

Les fournisseurs doivent pratiquer un recrutement éthique (directement ou par l'intermédiaire d'agences tierces) et éviter l'exploitation des travailleurs durant le processus de recrutement. Les fournisseurs doivent interdire la confiscation des documents d'identité des travailleurs, fournir aux travailleurs un document écrit précisant les modalités et les conditions d'emploi au moment du recrutement et dans une langue que le demandeur d'emploi peut comprendre et interdire le paiement de frais de recrutement par les travailleurs ou exiger un remboursement lorsque de tels frais ont été

payés. Les fournisseurs doivent s'assurer que les agences de recrutement tierces respectent les dispositions du présent document et de la loi.

- **Travail forcé**

Medtronic interdit l'esclavage et la traite des personnes dans les installations et pour les activités des fournisseurs ainsi que l'utilisation de toute forme de travail forcé, de travail sous la contrainte, de travail dans des conditions de servitude, de travail sous contrat coercitif ou de travail pénitentiaire.

- **Liberté syndicale et négociation collective**

Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs, sans distinction, de former un syndicat ou de se joindre à un syndicat de leur choix et d'entreprendre des négociations collectives.

- **Santé et sécurité**

Les fournisseurs doivent fournir un environnement sain, hygiénique et sécuritaire sans harcèlement physique, émotionnel et verbal ou tout autre comportement abusif ou menaçant à leurs travailleurs. Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre des politiques qui interdisent l'utilisation d'armes illégales, la consommation d'alcool et la consommation de drogues illicites et d'autres substances réglementées dans le milieu de travail. Les fournisseurs doivent en outre avoir mis en place des mesures qui empêchent l'exposition aux risques pour la sécurité des travailleurs, surveiller les blessures et les maladies professionnelles et assurer une préparation aux urgences. Les travailleurs devront recevoir une formation en santé et sécurité régulière et consignée et cette formation doit être répétée pour les nouveaux travailleurs ou les travailleurs réaffectés. Un accès à des toilettes propres et à de l'eau potable, et, le cas échéant, à des installations sanitaires pour le stockage des aliments doit être fourni. Les logements, là où ils sont prévus ou arrangés, doivent répondre aux normes locales de sécurité et en matière de logement et être propres, sécuritaires et adéquats pour les besoins fondamentaux des travailleurs. Les fournisseurs devront confier la responsabilité de la santé et de la sécurité à un représentant de la haute direction et doivent aviser Medtronic de toute violation importante en matière de santé et de sécurité et prendre des mesures immédiates pour les résoudre.

- **Diversité des fournisseurs**

Medtronic s'engage à inclure des fournisseurs de petite taille et diversifiés qualifiés dans ses processus d'approvisionnement et dans sa chaîne d'approvisionnement. Medtronic s'attend à ce que tous ses fournisseurs soutiennent cet engagement en déployant des stratégies et des programmes visant à accroître les possibilités d'approvisionnement pour les entreprises de petite taille et diversifiées, le cas échéant.

CONDUITE DES AFFAIRES

- **Systemes de gestion**

Medtronic s'attend à ce que ses fournisseurs aient des systèmes en place qui gèrent la qualité des produits, l'impact environnemental, les normes du travail, les risques pour la santé et la sécurité, la conduite éthique des affaires, les risques pour la continuité et l'amélioration continue. Les fournisseurs doivent avoir des programmes de formation adéquats pour les employés afin d'assurer le niveau approprié de connaissances et de compétences afin de répondre aux normes spécifiées dans ces domaines. Ils doivent aussi appliquer ces exigences à leurs propres fournisseurs.

- **Publicité**

Medtronic ne permet pas aux fournisseurs d'utiliser son nom ou son logo dans une présentation ou un document public sans autorisation écrite préalable. En outre, sans l'approbation de Medtronic, les fournisseurs ne peuvent pas divulguer leur relation avec Medtronic ou encore les produits, les pièces, les dessins ou toute information non publique de Medtronic dans tout lieu public, y compris les

communiqués de presse, les sites Web, les médias sociaux, les foires commerciales et les installations des fournisseurs.

- **Transparence**

Les fournisseurs doivent rester transparents à propos de leurs activités commerciales, de leur structure, de leur situation financière, de leur performance et de leurs affaires comme cela est requis par toutes les lois et normes de l'industrie applicables.

BUREAU DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CONFORMITÉ DE MEDTRONIC

Si des fournisseurs et d'autres tiers externes désirent signaler des préoccupations concernant des points mentionnés dans le présent document, ils sont invités à communiquer avec Medtronic via la ligne confidentielle Voice Your Concern de Medtronic au www.voiceyourconcernline.com. Ce site comprend des numéros sans frais pour la ligne Voice Your Concern aux États-Unis (800-488-3125) et dans d'autres pays.

Les questions spécifiques concernant les normes mondiales pour les fournisseurs de Medtronic peuvent être envoyées à l'adresse responsiblesupplymanagement@medtronic.com.